

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT SIX

Le 22 janvier 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 15 janvier 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée à 19h10), M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. DESCAYE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 39 Nombre de votants : 41

Excusés : Mme PONCET Sylvie, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. FAYOLLE Jean

Election d'un secrétaire de séance : M. JARSAILLON Philippe (Pouilly sous Charlieu)

N°2026/N°008

**OBJET : AUTORISATION D' ENGAGER LIQUIDER ET MANDATER DES
DEPENSES D' INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS
PRIMITIFS 2026**

Monsieur le Président explique que dans l'attente du vote des budgets primitifs 2026, au Conseil Communautaire peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater les investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés en 2025 (article L 1612-1 du CGCT). Afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la collectivité, il est demandé aux membres du conseil communautaire d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de certaines dépenses d'investissement.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal dans la limite du quart des investissements budgétés en 2025 comme suit :

Programme 68 Aides aux entreprises

Compte 20422 + 20 000 € pour validation aides TPE à des entreprises sur le 1^{er} trimestre.

Programme 10 Achat de matériels

Compte 2188 + 30 000 € pour l'acquisition de matériels techniques (type transpalette notamment).

Programme 74 Mobilier

Compte 21848 + 36 000 €

Le Secrétaire de séance

Représentant de la communauté

APPENDICES

— 1 —

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260122-DELIB2026-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2026

Publication : 29/01/2026